



Projet d'Arrêté - Conseil du 28/06/2021

**Objet :** Fondation d'utilité publique "Koninklijke Vlaamse Schouwburg".- Subside : 250.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de la fondation d'utilité publique Koninklijke Vlaamse Schouwburg;

Vu les crédits prévus à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2021;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer un subside spécifique pour un montant de 250.000,00 EUR à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2021 à l'attention de la fondation d'utilité publique Koninklijke Vlaamse Schouwburg pour ses frais d'exploitation.

Annexes :